



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, 18/12/2023

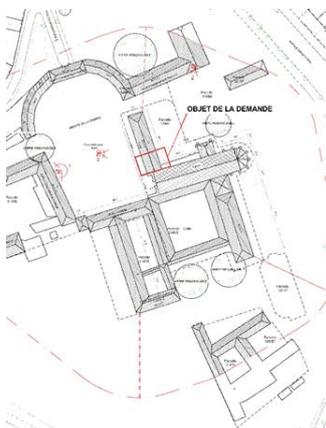
N/Réf. : BXL20067_718_PUN
Gest. : BDG/PYL
V/Réf. : 2071-0002/27/2023-448PU
Corr: Pierre-Yves Lamy
NOVA : 09/PFU/1916284

IXELLES. Abbaye de la Cambre, 11
(= Dépendance de l'Abbaye de la Cambre, classée en totalité comme monument et comme site)
PERMIS UNIQUE : Mettre en peinture les 4 salles de réunion, poser des panneaux acoustiques dans les salles de réunion, aménager un WC (au Rez) et poser une cloison acoustique dans une baie de porte (au R+1).
Demande de BUP – DPC du : 07/12/2023

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 08/12/2023, nous vous communiquons *l'avis conforme favorable sous conditions* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/12/2023, concernant la demande sous rubrique.



Contexte patrimonial (©Brugis) – localisation de la demande et vue actuelle de la cure (extr. du dossier de demande)

L'Arrêté Royal du 30/06/1953 classe comme monument l'église, le presbytère et le cloître de l'ancienne abbaye de la Cambre à Bruxelles et à Ixelles. Celui du 30/03/1989 classe comme site une partie des jardins de l'abbaye de la Cambre. L'Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-capitale du 06/05/1993 classe comme monument, « en raison de leur valeur historique et artistique, l'ensemble des bâtiments de l'Abbaye de la Cambre, et ce dans leur totalité (à l'exception des blocs et dépendances militaires), y compris les éléments d'architecture tels que étangs, escaliers, rampes d'accès, etc » .

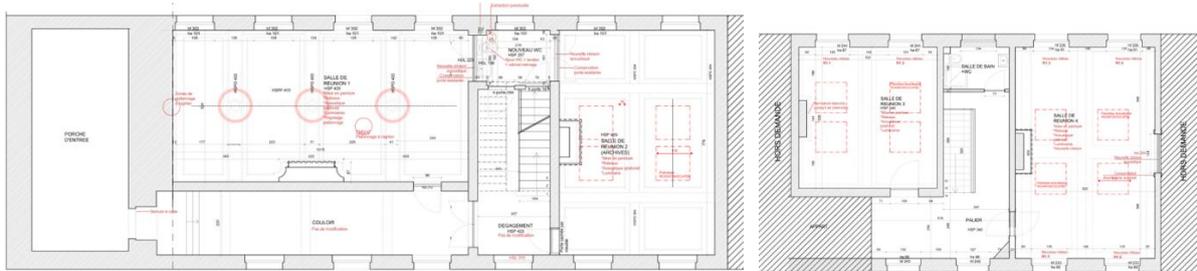
CONTEXTE ET DEMANDE

« Fondée vers 1200 et supprimée en 1796, l'abbaye est parvenue jusqu'à nous grâce à l'occupation quasi-permanente des bâtiments après le départ des religieuses. Au XIXe siècle, le complexe est d'abord

1/3

occupé par deux exploitations agricoles, puis par un dépôt de mendicité, l'École royale militaire et l'Institut cartographique militaire. Il est désormais partagé entre l'École nationale supérieure des Arts visuels (La Cambre), l'Institut géographique national (IGN) et la paroisse Notre-Dame de la Cambre et Saint-Philippe Néri »¹.

Construit vers 1720, le presbytère se situe dans l'aile prolongeant l'église. Relevant de la Fabrique d'Église (Unité Pastorale de Sainte-Croix), il abrite actuellement deux zones : l'habitation du prêtre et une zone en contact direct avec l'église, qui regroupe quatre salles de réunion pour la vie de la paroisse. Ces salles se situent aux rez-de-chaussée et au 1^{er} étage, de part et d'autre de la cage d'escalier.

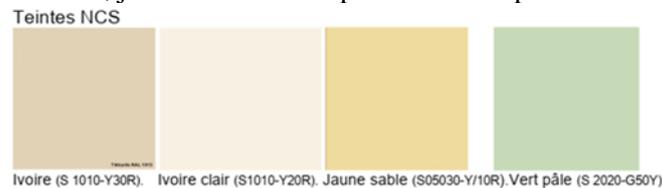


Plans projetés des rez-de-chaussée et 1^{er} étage (extr. du dossier de demande)

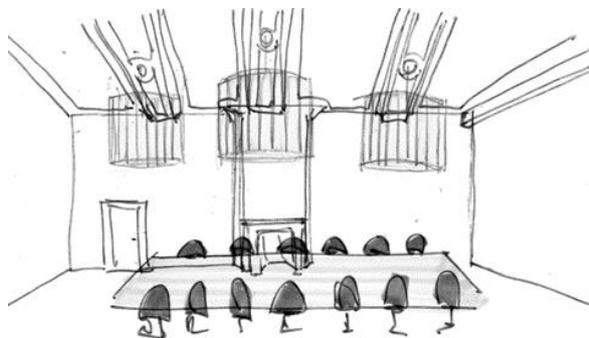
Ces salles de réunion sont aujourd'hui peu adaptées à leur fonction : mauvaise acoustique (hauts plafonds, carrelage au sol, porte laissant passer le bruit), peinture défraîchie et éclairage insuffisant, absence de wc au rez-de-chaussée et question de sécurité (accès pour certaines réunions).

La demande porte donc sur des questions d'amélioration d'usage.

- Installation d'un meilleur éclairage et remise en peinture des 4 salles de réunion : blanc chaleureux pour les plafonds, noir pour les tablettes de fenêtre, blanc perlé pour les portes, plinthes et radiateurs, et teintes ivoire, ivoire clair, jaune sable et vert pâle suivantes pour les murs (une couleur/salle).



- Pose des panneaux ou de suspensions acoustiques dans les salles de réunion : en plus d'utiliser du mobilier adapté comme des chaises en tissu et l'ajout de rideaux plus épais et doublés, la mise en place d'installations adéquates est nécessaire pour éviter la résonance trop forte dans ces espaces.



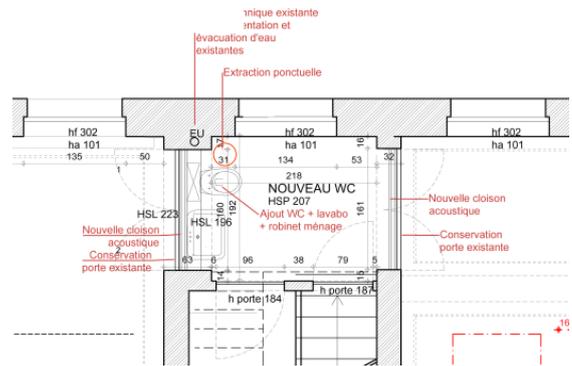
« Rockfon Eclipse peut être suspendu sous un soffite existant, une ossature T24 ou un plafond en plâtre. »

Voir Annexe 3 – FT fixation Pannneaux Rockfon ECLIPSE – Pg 10
<https://fr.rockfon.be/produits/rockfon-system-eclipse-island/>

Esquisse avec les suspensions acoustiques dans la salle 1 du rez-de-chaussée et exemple de panneau acoustique à suspendre au plafond dans les 3 autres salles (extr. du dossier de demande)

¹ https://monument.heritage.brussels/fr/Ixelles/Abbaye_de_la_Cambre/1/36943

- Aménagement d'un wc au rez-de-chaussée, dans le passage sous l'escalier, avec la pose de 2 contre-cloisons acoustiques dans les portes. Comme il y a une fenêtre dans le local, la dérogation de ne pas placer d'extraction mécanique est demandée, afin de ne pas impacter les façades.



Plan projeté du wc (extr. du dossier de demande)

- Installation d'une cloison acoustique (laine minérale) dans la baie de porte au R+1, vu la proximité de cette pièce avec la partie 'logement', seule une porte sépare en effet la salle de réunion de droite avec la chambre voisine.
- Installation de serrures à code sur les portes d'entrée de la cure.

AVIS

La Commission émet un avis favorable sous les conditions suivantes :

- Concernant le rafraichissement des salles :
 - la mise en peinture - pour autant qu'elle n'hypothèque pas un sondage stratigraphique ultérieur - n'altère pas la dimension patrimoniale du site. Néanmoins, la CRMS propose de procéder dès maintenant à une analyse stratigraphique, ce qui permettrait de documenter la situation d'origine. En effet, il est précisé qu'un état des lieux de la cure est en cours de réalisation par la DPC, afin d'établir un état de référence du presbytère. Ces sondages pourraient idéalement se faire dans le cadre de ce chantier.
 - Dans la mesure où les éclairages peuvent s'apparenter à des éléments de mobilier et sont parfaitement réversibles, seules les fixations apparaissent au niveau des plafonds, cela devra être réalisé avec le plus grand soin.
- La pose d'installations acoustiques est parfaitement réversible et donc n'altère pas le patrimoine protégé. Il serait néanmoins plus heureux d'envisager une solution qui ne modifie pas l'espace classé.
- Concernant l'installation d'un wc, les travaux devront se réaliser en conservant toutes les finitions patrimoniales existantes (carrelage, lambris en faux-marbre). Seuls les raccordements nécessaires sont autorisés dans les finitions d'origine, avec un minimum d'impact (à faire approuver par la DPC).
- Les cloisons acoustiques devront être posées en veillant à leur parfaite réversibilité.
- La serrure à code devra être installée de manière esthétique, le détail d'exécution sera soumis à l'approbation de la DPC.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


A. AUTENNE
Secrétaire


C. FRISQUE
Président f.f.

c.c. à : pylamy@urban.brussels; jvandersmissen@urban.brussels; restauration@urban.brussels; crms@urban.brussels